



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU

Postes « membres citoyens » À COMBLER

Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

La municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu invite les personnes intéressées à faire partie du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à présenter leur candidature, afin de pourvoir les 3 postes vacants. Le mandat est d'une durée de 2 ans, susceptible d'être renouvelé par le conseil municipal.

Ce comité est composé de deux membres du Conseil municipal et de trois résidents choisis par ce dernier pour guider, orienter et soutenir son action en matière d'urbanisme.

Le CCU joue un rôle actif dans la planification du territoire. Son mandat principal est d'étudier et de soumettre des recommandations au conseil municipal sur les sujets concernant l'urbanisme, le zonage, le lotissement et la construction conformément à l'article 146 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Il étudie notamment les demandes qui concernent les dérogations mineures, les plans d'implantations et d'intégration architecturale (PIIA), les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) et les projets particuliers de construction et de modification au règlement de zonage.

CRITÈRES DE SÉLECTIONS :

- Être résident de la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu ;
- Être disponible afin de participer aux réunions qui ont lieu minimalement 4 fois par année et pouvant être jusqu'à une fois par mois environ (rencontre vers 18 h, durée de +/- 2 heures) ;
- Posséder une bonne connaissance du territoire ;
- Être dynamique, avoir un esprit ouvert et critique ;
- Souhaiter participer activement aux rencontres ;
- Avoir une expertise dans le domaine de l'urbanisme, du design, de l'environnement, de l'architecture du paysage, de la construction, de l'architecture ou du patrimoine constitue un atout.

Le membre citoyen siège à ce comité à titre de bénévole.

Les personnes intéressées peuvent transmettre une copie de leur curriculum vitae accompagnée d'une lettre de motivation **au plus tard le mercredi 18 septembre 2019**, à l'attention de monsieur Reynald Castonguay, directeur général.

Par courriel : dg@saintrochderichelieu.com

Par télécopieur : 450 785-3098

Par la poste :
Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu
a/s M. Reynald Castonguay, directeur général
1111, rue du Parc
Saint-Roch-de-Richelieu (Québec) J0L 2M0

L'utilisation du masculin est uniquement pour alléger le texte. Nous souscrivons au principe de l'égalité des chances dans l'emploi.

À NOTER, seules les personnes retenues seront contactées.